

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXV^e ANNEE. - N^o 6

VENDREDI
20 JANVIER 2006



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

issn 0152 0377

Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris

SOMMAIRE DU 20 JANVIER 2006

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de Commissions	142
VILLE DE PARIS	
Organisation de la Direction des Affaires Scolaires (Arrêté du 12 janvier 2006)	143
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2005-135 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Jonquières », à Paris 17 ^e (Arrêté du 30 décembre 2005)	143
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2005-178 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Faubourg Montmartre », à Paris 9 ^e (Arrêté du 30 décembre 2005)	144
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2005-225 instaurant un sens unique de circulation dans une voie du 2 ^e arrondissement (Arrêté du 30 décembre 2005)	145
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o 2006-004 prorogeant la mise en impasse des rues Aimé Morot, Gouthière, Paulin Enfert, à Paris 13 ^e (Arrêté du 2 janvier 2006)	146
Voirie et Déplacements. — Arrêté n ^o STV 2-2006-002 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Seine et rue Mazarine, à Paris 6 ^e (Arrêté du 12 janvier 2006)	146
Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Familles et de la Petite Enfance	146
Direction des Ressources Humaines. — Mise en disponibilité d'une administratrice de la Ville de Paris	146
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 11 janvier 2006)	147
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris (F/H) (Arrêté du 11 janvier 2006)	147
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents chefs de la surveillance spécialisée des musées (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 11 janvier 2006)	148
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s pour l'entretien avec la Commission du recrutement sans concours pour l'accès au corps des magasiniers spécialisés des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 12 postes	148
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'audition devant la commission du recrutement sans concours pour l'accès au corps des agents de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert au titre de la session 2006 pour 35 postes	149
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes	150
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 3 postes	151
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes	151
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes	151
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du 3 ^e concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 4 postes	151

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des chefs d'équipe du nettoyage de la Commune de Paris ouvert à partir du 14 novembre 2005 pour 3 postes..... 152

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des chefs d'équipe du nettoyage de la Commune de Paris ouvert à partir du 14 novembre 2005 pour 8 postes..... 152

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 49, rue François Truffaut, à Paris 12^e (Arrêté du 5 janvier 2006) 152

Modification de la composition nominative du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Marie Béquet de Vienne (Arrêté du 12 janvier 2006) 153

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Délibération du Conseil d'Administration du 16 décembre 2005 portant cession d'un immeuble sis 5, rue du Coursion, à Thiais (Val-de-Marne) 153

Arrêté n° 2006-0009 DG relatif à la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris — (Arrêté modificatif du 16 janvier 2006) 153

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-20019 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 10 janvier 2006) 154

Arrêté n° 2006-20027 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction des Transports et de la Protection du Public) (Arrêté du 12 janvier 2006) 154

Arrêté n° 2006-20032 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction de la Police Générale) (Arrêté du 13 janvier 2006) 156

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours « réservé » d'attaché ouvert le 2 août 2005 en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et du décret d'application n° 2002-1260 du 14 octobre 2002 157

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la composition du jury de concours relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, de 100 places, dans la Z.A.C. « Gare de Rungis », à Paris 13^e. — (Arrêté rectificatif du 11 janvier 2006)..... 157

Crédit Municipal de Paris. — Fixation à compter du 1^{er} juin 2006 des tarifs du prêt sur gages (Arrêté du 22 décembre 2005)..... 158

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 158

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H)..... 158

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 158

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 159

COMMUNICATIONS DIVERSES

Marchés publics. — Avis aux soumissionnaires..... 159
— Avis d'attributions..... 159
— Procédure adaptée — Rectificatif..... 160
— Procédures adaptées ouvertes..... 160

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration (F/H) de la Ville de Paris 166

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris..... 167

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris 167

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours de trois adjoints administratifs — spécialité animation — contractuels de la Ville de Paris (F/H) — Dispositif du P.A.C.T.E. — Dernier rappel..... 167

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours de 5 ouvrier(ère)s professionnel(le)s des sports contractuel(le)s de la Ville de Paris — Dispositif du P.A.C.T.E. — Dernier rappel 168

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 3^e 168

Pose, par la Ville de Paris d'appareils d'éclairage public, à Paris 6^e 168

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 13^e 168

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 17^e 168

CONSEIL DE PARIS

Convocations de Commissions

MARDI 24 JANVIER 2006

(salle au tableau)

A 9 h — 4^e Commission du Conseil Municipal.
A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil Municipal.
A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil Général.
A 14 h 30 — 3^e Commission du Conseil Municipal.

MERCREDI 25 JANVIER 2006

(salle au tableau)

A 9 h — 5^e Commission du Conseil Municipal.
A 9 h — 5^e Commission du Conseil Général.
A 10 h — 9^e Commission du Conseil Municipal.
A 10 h — 9^e Commission du Conseil Général.
A 14 h 15 — 7^e Commission du Conseil Municipal (Jeunesse et Sports).
A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil Municipal
A 14 h 45 — 7^e Commission du Conseil Municipal (Enseignement).
A 14 h 45 — 7^e Commission du Conseil Général.
A 17 h 30 — 6^e Commission du Conseil Municipal.
A 17 h 30 — 6^e Commission du Conseil Général.

JEUDI 26 JANVIER 2006

(salle au tableau)

A 10 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Général.
A 10 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Municipal.

VILLE DE PARIS

Organisation de la Direction des Affaires Scolaires.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants, L. 2512-1 et suivants ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département pour l'exercice de ses compétences ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié, portant structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2005 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Scolaires dans sa séance du 14 décembre 2005 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La Direction des Affaires Scolaires est composée d'unités rattachées à la Directrice, de cinq sous-directions et de neuf circonscriptions.

Art. 2. — Sont directement rattachés à la Directrice des Affaires Scolaires :

- a. Secrétariat particulier ;
- b. Directeur adjoint ;
- c. Bureau du Cabinet ;
- d. Mission Information-Communication ;
- e. Contrôle de gestion.

Art. 3. — La Sous-Direction de l'Administration générale et de la prévision scolaire est organisée comme suit :

- a. Service des ressources humaines comprenant :
 - cellule du conseiller en prévention des risques professionnels directement rattachée à la chef de service ;
 - bureau des personnels administratifs et techniques ;
 - bureau des personnels ouvriers, de service et spécialisés ;
 - bureau de la formation des personnels ;
- b. Bureau des affaires générales, juridiques et contentieuses ;
- c. Bureau de la synthèse et de l'exécution budgétaire ;
- d. Bureau de coordination de la commande publique ;
- e. Bureau de la prévision scolaire ;
- f. Bureau des technologies de l'information et de la communication.

Art. 4. — A) La Sous-Direction des Ecoles est organisée comme suit :

- a. Cellule budgétaire et mission d'expertise technique ;
- b. Bureau des locaux et des projets de constructions scolaires (1^{er} degré) ;

- c. Bureau de l'entretien et de la sécurité des écoles ;
- d. Bureau des moyens de fonctionnement des écoles ;
- e. Bureau de la restauration scolaire.

B) La Sous-Direction des Etablissements du second degré est organisée comme suit :

- a. Bureau des affaires générales, juridiques et financières ;
- b. Bureau du fonctionnement et de l'équipement ;
- c. Bureau des travaux.

Art. 5. — La Sous-Direction de l'Action éducative et périscolaire est organisée comme suit :

- a. Bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris ;
- b. Bureau des ressources éducatives, périscolaires et humaines ;
- c. Bureau des centres de loisirs et des séjours.

Art. 6. — La Sous-Direction de l'Enseignement supérieur est organisée comme suit :

- a. Bureau du patrimoine et de la construction ;
- b. Bureau de l'enseignement supérieur ;
- c. Bureau de la coordination et des écoles supérieures municipales ;
- d. Bureau des cours municipaux d'adultes ;
- e. Bureau de la vie étudiante :
 - Maison des initiatives étudiantes ;
- f. Bureau de la recherche et de l'innovation.

Art. 7. — Les services déconcentrés sont composés de neuf circonscriptions des affaires scolaires :

- circonscription des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements ;
- circonscription des 5 et 6^e arrondissements ;
- circonscription des 13 et 14^e arrondissements ;
- circonscription des 7^e et 15^e arrondissements ;
- circonscription des 8^e, 9^e et 18^e arrondissements ;
- circonscription des 10^e et 19^e arrondissements ;
- circonscription des 11^e et 12^e arrondissements ;
- circonscription des 16^e et 17^e arrondissements ;
- circonscription du 20^e arrondissement.

Art. 8. — L'arrêté du 15 juillet 2005 fixant l'organisation de la Direction des Affaires Scolaires est abrogé.

Art. 9. — Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et la Directrice des Affaires Scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à la date de sa signature et qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 janvier 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2005-135 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Jonquières », à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-4, R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu le décret n° 94-447 du 27 mai 1994, relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des usagers de l'espace public, de limiter la vitesse à 30 km/h dans plusieurs voies du 17^e arrondissement, en instituant une « zone 30 » dans le quartier vert « Jonquière ».

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une « zone 30 » dans le quartier vert « Jonquière », à Paris 17^e, délimité comme suit :

— Boulevard Bessières (entre l'avenue de Clichy et l'Avenue de Saint-Ouen),

— Avenue de Saint-Ouen (entre le boulevard Bessières et la rue Guy Moquet),

— Rue Guy Moquet (entre l'avenue de Saint-Ouen et l'avenue de Clichy),

— Avenue de Clichy (entre la rue Guy Moquet et le boulevard Bessières).

Art. 2. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 21 août 1995 susvisé, limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété par les voies et portions de voies suivantes situées à l'intérieur ou dans le périmètre du quartier vert créé à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- Guttin (rue) ;
- Bessières (rue) ;
- Fragonard (rue) ;
- Petit Cerf (passage du) ;
- Boulay (rue) ;
- Boulay (passage) ;
- Paul Bodin (rue) ;
- Emile Level (rue) ;
- Berzélius (rue) ;
- Berzélius (passage) ;
- Pouchet (rue) ;
- Pouchet (passage) ;
- Gauthey (rue) : depuis la rue Guy Moquet, jusqu'à la rue de La Jonquière ;
- Sauffroy (rue) : depuis la rue Guy Moquet, jusqu'à la rue de La Jonquière ;
- Lacaille (rue) ;
- La Jonquière (rue) ;
- Auguste Collette (rue) ;
- Arthur Brière (rue) ;
- Navier (rue) ;
- Jacques Kellner (rue) ;
- Jean Leclair (rue) ;
- Général Henrys (rue du) ;
- Docteur Paul Brousse (rue du) ;
- Ernest Roche (rue) ;
- Epinettes (rue des) ;
- Epinettes (villa des) ;

- Baron (rue) ;
- Maria Deraismes (rue) ;
- Cardan (rue) ;
- Ernest Gouin (rue) ;
- Sainte Croix (villa) ;
- Pietet (rue) ;
- Saint Ouen (impasse) ;
- Naboulet (impasse) ;
- Colonel Manhès (rue du) ;
- Flourens (passage) ;
- Saint Ange (passage) ;
- Marie (cité) ;
- Lantiez (rue) ;
- Lantiez (villa) ;
- Deligny (impasse) ;
- Roberval (rue) ;
- Moines (rue des) depuis la rue de la Jonquière jusqu'à la rue Guy Moquet ;

Art. 3. — Les portions de voies citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont que périmétriques à cette zone « 30 » et ne sont pas concernées par les limitations de vitesse à 30 Km/h.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 décembre 2005

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2005-178 portant création d'une zone 30 à l'intérieur des limites du quartier vert « Faubourg Montmartre », à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-4, R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu le décret n° 94-447 du 27 mai 1994, relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des usagers de l'espace public, de limiter la vitesse à 30 km/h dans plusieurs voies du 9^e arrondissement, en instituant une « zone 30 » dans le quartier vert « Faubourg Montmartre » ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué une « zone 30 » dans le quartier vert dénommé « Faubourg Montmartre », à Paris 9^e, délimité comme suit :

- boulevard Poissonnière ;
- boulevard Montmartre ;
- boulevard Haussmann entre la rue Drouot et la rue Taitbout ;
- rue Taitbout entre le boulevard Haussmann et la rue La Fayette ;
- rue La Fayette entre la rue Taitbout et la rue du Faubourg Poissonnière ;
- rue du Faubourg Poissonnière entre le boulevard Poissonnière et la rue La Fayette.

Art. 2. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 21 août 1995 susvisé, limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété par les voies et portions de voies suivantes situées à l'intérieur ou dans le périmètre du quartier vert créé à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- Ambroise Thomas (rue) ;
- Bergère (cité) ;
- Bergère (rue) ;
- Bleue (rue) ;
- Boule Rouge (rue de la) ;
- Buffault (rue) entre la rue du Faubourg Montmartre et la rue La Fayette ;
- Chauchat (rue) entre le boulevard Haussmann et la rue Rossini et entre la rue de Provence et la rue La Fayette ;
- Conservatoire (rue du) ;
- Drouot (rue) ;
- Geoffroy Marie (rue) ;
- Grange Batelière (rue de la) ;
- Laffitte (rue) entre le boulevard Haussmann et la rue La Fayette ;
- Le Peletier (rue) entre la rue La Fayette et le boulevard Haussmann ;
- Montholon (rue de) entre la rue du Faubourg Poissonnière et la rue La Fayette ;
- Montmartre (rue du Faubourg) entre le boulevard Montmartre et la rue de la Grange Batelière et entre la rue de Provence et la rue La Fayette ;
- Montyon (rue) ;
- Papillon (rue) ;
- Pillet Will (rue) ;
- Poissonnière (rue du Faubourg) : entre la rue La Fayette et le boulevard Poissonnière ;
- Provence (rue de) entre la rue La Fayette et la rue du Faubourg Montmartre ;
- Riboutté (rue) ;
- Richer (rue) ;
- Rossini (rue) ;
- Rougemont (cité) ;
- Rougemont (rue) ;
- Sainte Cécile (rue) ;
- Saulnier (rue) ;
- Trévise (cité de) ;
- Trévise (rue de).

Art. 3. — A l'exception de la portion de la rue du Faubourg Poissonnière citée à l'article 1^{er} du présent arrêté, les voies ou portions de voies citées dans ce même article ne sont que périmétriques à cette zone « 30 » et ne sont pas concernées par les limitations de vitesse à 30 km/h.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 décembre 2005

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2005-225 instaurant un sens unique de circulation dans une voie du 2^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2213-4, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-11289 du 10 août 1998 relatif aux sens de circulation à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2005-213 du 20 décembre 2005 portant création d'une aire piétonne dans le quartier « Montorgueil Saint-Denis », à Paris 2^e ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant dès lors qu'il convient d'instaurer un sens unique de circulation dans une section de la rue Grenéta, à Paris 2^e, permettant ainsi aux véhicules autorisés de sortir plus facilement de la zone piétonne citée ci-dessus.

Considérant que cette mesure a été présentée en Commission du plan de circulation dans sa séance du 22 mars 2005 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans une section de la voie suivante du 2^e arrondissement :

- rue Grenéta : depuis la rue de Palestro vers et jusqu'au boulevard de Sébastopol.

Art. 2. — L'arrêté préfectoral n° 98-11289 du 10 août 1998 susvisé est abrogé en ce qui concerne la section de voies citée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 3. — Le Directeur de la Circulation, des Transports et du Commerce, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 décembre 2005

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-004 prorogant la mise en impasse des rues Aimé Morot, Gouthière, Paulin Enfert, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés municipaux : n° 2005-115 du 27 juin 2005, n° 2055-148 du 9 septembre 2005, n° 2005-189 du 26 octobre 2005, relatifs à la mise en impasse des rues Aimé Morot, Gouthière, et Paulin Enfert, à Paris 13^e ;

Considérant que les travaux effectués dans le cadre de la réalisation du Tramway des Maréchaux Sud vont se prolonger globalement jusqu'au 30 juin 2006 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La mise en impasse jusqu'au 31 décembre 2005, prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° 2005-115 du 27 juin 2005, concernant la voie suivante du 13^e arrondissement :

— Aimé Morot (rue) : à partir de l'avenue Caffieri, jusqu'au boulevard Kellermann, est prorogée jusqu'au 30 mars 2006.

Art. 2. — La mise en impasse jusqu'au 31 décembre 2005, prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° 2005-148 du 9 septembre 2005, concernant la voie suivante du 13^e arrondissement :

— Gouthière (rue), à partir de l'avenue Caffieri, jusqu'à la contre allée du boulevard Kellermann, est prorogée jusqu'au 30 juin 2006.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté municipal n° 2005-189 du 26 octobre, prévoyant la mise en impasse jusqu'au 2 janvier 2006, de la voie suivante du 13^e arrondissement :

— Paulin Enfert (rue), à partir de l'avenue Léon Bollée, jusqu'au boulevard Masséna, sont prorogées jusqu'au 30 mars 2006.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur Général,
Chef du Service des Déplacements
Patrick LEFEBVRE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-002 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Seine et rue Mazarine, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux Gaz de France de reprise des branchements dans les rues de Seine et Mazarine à Paris 6^e, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans ces voies ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 23 janvier au 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes de Paris 6^e :

— Rue de Seine :

- Du 23 janvier au 3 mars 2006, côté pair, du n° 2 au n° 24 (neutralisation de 18 places de stationnement)

— Rue Mazarine :

- Du 22 février au 17 mars 2006, côté pair, du n° 16 au n° 46 (neutralisation de 21 places de stationnement)

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef des services techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie
Bernard LEGUAY

Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Par arrêté en date du 12 décembre 2005,

— M. Olivier SOLER, attaché d'administration de la Ville de Paris à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, est désigné, au sein de cette même direction, en qualité de chef du Bureau de gestion des crèches, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Direction des Ressources Humaines. — Mise en disponibilité d'une administratrice de la Ville de Paris.

— Mme Sophie FADY-CAYREL, administratrice hors classe de la Ville de Paris à la Direction des Finances, est placée en disponibilité pour la période du 22 décembre 2005 au 31 janvier 2006 inclus.

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D. 321-1° du 25 mars 1991 modifiée, relative à certaines dispositions statutaires applicables aux corps des ouvriers spéciaux et des chefs de secteur d'entretien général de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 2001-117 des 19 et 20 novembre 2001 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) seront ouverts pour 6 postes à partir du 12 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 3 ;
- concours interne : 3.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 20 février au 23 mars 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris (F/H).

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent(e)s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 97-559 du 28 mai 1997 relatif au statut particulier du corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 87-705 du Ministre de l'Intérieur du 24 août 1987 modifié, relatif à l'utilisation des listes complémentaires d'admission pour l'accès par voie de concours au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 25 janvier 1988 relatif à la nature des épreuves et au programme des concours pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation du 23 décembre 1999 fixant les modalités de l'examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris réservé aux candidat(e)s admissibles à l'Ecole Nationale d'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris (F/H) seront ouverts à partir du 19 juin 2006 pour 16 postes, à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 8 postes ;
- concours interne : 8 postes.

Art. 3. — Un poste est offert au titre de l'examen oral dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 23 décembre 1999 sus-visé.

Art. 4. — Pour les concours externe et interne, les candidates pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Pour les concours externe et interne ainsi que pour l'examen oral, les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 5. — La désignation des jurys et de la commission chargée d'accorder, à titre dérogatoire, une dispense de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours externe sera effectuée par un arrêté ultérieur.

Art. 6. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours public et d'un concours interne pour l'accès au corps des agents chefs de la surveillance spécialisée des musées (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 1754-2° du 28 novembre 1983 modifiée, fixant le statut particulier applicable aux corps de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative à l'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 106 des 19 et 20 novembre 2001 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours public et interne pour l'accès au corps des agents chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours public et un concours interne pour l'accès au corps des agents chefs de la surveillance spécialisée des musées (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour 2 postes à partir du 19 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours public : 1 ;
— concours interne : 1.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau,

75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s pour l'entretien avec la Commission du recrutement sans concours pour l'accès au corps des magasiniers spécialisés des bibliothèques de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 12 postes.

- 1 — M. ARNAUD Patrick
- 2 — Mme ARPAL Sofia
- 3 — Mme ASSOUMANI Colette
- 4 — Mlle AYAD Georgette
- 5 — M. BARBEREUX Clément
- 6 — M. BATHILY Souleymane
- 7 — M. BENAZERGA Abderrahim
- 8 — Mme BLOMME-KARMI Mina
- 9 — Mme BOCCACIO Marie
- 10 — Mme BOUGHANMI Jélila
- 11 — Mlle BRESSON Agathe
- 12 — Mlle BUREAU Clémentine
- 13 — Mlle CHABRIER Elisabeth
- 14 — M. CHICHE Franck
- 15 — M. COTTEN Stéphane
- 16 — Mlle DELMARTI Sabine
- 17 — M. DEMTCHENKO Thomas-Piotr
- 18 — Mlle DERYM Sandrine
- 19 — M. EDERHY Serge
- 20 — M. FAIVRE Pascal
- 21 — Mlle FAKRIKIAN Nadja
- 22 — M. FAYARD Alain
- 23 — M. GAILLARD David
- 24 — M. GUICHARD Stéphane
- 25 — Mlle GUTFRIND Isabelle
- 26 — Mme HANSMA Marie-Christine
- 27 — Mlle HOMAND Hélène
- 28 — Mme IMHOFF Sylviane
- 29 — Mme JOSEPH Sylvie
- 30 — M. JOUBERT Christophe

- 31 — Mlle KASSIMO Jennifer
- 32 — Mlle KOUACHI Kheira
- 33 — M. KREUTZER Jean-Sébastien
- 34 — M. LASMARI Djemel
- 35 — Mlle LE FLAHEC Maïna
- 36 — Mlle LEJEUNE Emmanuelle
- 37 — M. LELARD Emmanuel
- 38 — M. LEPAGE Antoine
- 39 — Mlle LEVI Agnès
- 40 — M. LHUILLIER Alexandre
- 41 — Mlle LIENARD Pauline
- 42 — Mlle MAHE Claire
- 43 — M. MARGAIN Jonathan
- 44 — M. MARINE Charles
- 45 — M. MERME Vincent
- 46 — M. MOREEL Franck
- 47 — Mme NGUYEN Thi Ngoc Huong
- 48 — Mlle NICOLLE Sophie
- 49 — Mme NILSSON Léa
- 50 — Mme PERFETTI Vannina
- 51 — M. PERICART Jean-Michel
- 52 — M. PHILIPPOT Pascal
- 53 — Mme PORTEFAIX Véronique
- 54 — M. QUINCY Jean
- 55 — M. RADIGUET Axel
- 56 — M. RASOLOFO Freddy
- 57 — M. RIVOL Augustin
- 58 — Mlle ROBINSON Nathalie
- 59 — Mme RODRIGUEZ Florence
- 60 — M. ROHM Edward
- 61 — M. SALLES Dominique
- 62 — Mlle SCHNEIDER Magali
- 63 — M. SEGAUD Laurent
- 64 — Mme TOULA Houria
- 65 — M. TRAN QUANG Didier
- 66 — M. VANTEL Lionel
- 67 — Mlle VARENNE Marie-France
- 68 — M. WEBER Romain
- 69 — M. YAHIAOUI Kamel
- 70 — Mlle ZAÏDI Dalila.

Arrête la présente liste à soixante-dix (70) noms.

N.B. : Les candidats recevront une convocation leur indiquant la date et l'heure pour leur entretien avec la Commission chargée du recrutement. Si cette convocation ne leur est pas parvenue avant le 23 janvier, veuillez contacter le 01 42 76 50 78.

Fait à Paris, le 6 janvier 2006

La Présidente de la Commission

Claude LECRUBIER

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'audition devant la commission du recrutement sans concours pour l'accès au corps des agents de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert au titre de la session 2006 pour 35 postes.

- 1 — M. AKA Brettes
- 2 — M. AKIL Chérif

- 3 — M. ALSIDIYAHIA Mohammed
- 4 — M. AMSILY Olivier
- 5 — M. ANTONIO Daniel
- 6 — Mme ATLAN Myriam
- 7 — M. ATTARI Abderrahim
- 8 — Mme AYOUB Nadia
- 9 — Mme BAGNATI Laurence
- 10 — M. BAHRI Samy
- 11 — M. BAKAYOKO Sinali
- 12 — M. BARDOU François
- 13 — M. BARTHE Christophe
- 14 — Mme BASKAR Lilas
- 15 — Mme BELBACHIR Bouchra
- 16 — Mme BELHACHEMI Nouria
- 17 — M. BELLILI Hiazide
- 18 — M. BELLOC Guillaume
- 19 — Mlle BENZEMRANE Karima
- 20 — M. BERNARD Philippe
- 21 — M. BESSON Richard
- 22 — Mlle BOLIGA Lydie
- 23 — M. BONDU Jean Marie
- 24 — Mme BONDULU PINTO Annie
- 25 — M. BOUAFAD Abdel Hakim
- 26 — Mlle BOURDET Gaël
- 27 — M. CABRERA Jean Michel
- 28 — M. CARAY Stéphane
- 29 — M. CAUET Nicolas
- 30 — M. CHANDLER Blaise
- 31 — Mlle CHAPAU Nathalie
- 32 — Mme CHAUMONT Christine
- 33 — Mme CHEVRIER Miryam
- 34 — Mlle CHIRLIAS Shirley
- 35 — Mlle CHIRON Christine
- 36 — Mme CICERON PAULIN Marie-Yvelise
- 37 — M. CLERJEAU Florent
- 38 — M. COUSTES Gérard
- 39 — Mlle DALBEGUE Marie
- 40 — M. DE SOUZA Ludwig Heleno
- 41 — Mlle DELVA Catherine
- 42 — M. DERRIENNIC Christian
- 43 — Mme DIAZ-GONZALEZ Maite
- 44 — Mme DIOP Mbathio
- 45 — M. DJAFFER Karim
- 46 — M. DRAY Laurent
- 47 — Mlle EDON Esane
- 48 — M. EDOUARD Anthony
- 49 — M. EL ACHHAB Ahmed
- 50 — M. FARIA GOMES Jorge Manuel
- 51 — Mlle FELIX TCHICAYA Antoinette
- 52 — Mlle FONTANELLA Sonia
- 53 — M. FRADET Christian
- 54 — M. FREDELIN Jacques
- 55 — Mme GAAD Fatna
- 56 — Mlle GIANNANDREA Claudine
- 57 — Mme GONISSA Sylvie

58 — Mlle GOUENE Madina
 59 — Mme GRAUET Martine
 60 — M. GUEDJ Raymond
 61 — Mlle GUERVIL Manèlène
 62 — M. HAMMOULHADJ Yacine
 63 — M. HAPEAU CASTANET Pierre
 64 — Mme HENRY Murielle
 65 — Mlle HERVE Isabelle
 66 — Mlle HINSINGER Isabelle
 67 — M. HUC Tony
 68 — M. IOUSSOUF Solaimana
 69 — M. ISIDORE Frédéric
 70 — M. ISMAEL Heure Moussa
 71 — M. JALAL Ahmed
 72 — M. JAWAD Hasnain
 73 — M. JEAN MARIE Jean Louis
 74 — Mlle KARAMOKO Afouchata
 75 — M. KESSE Jean-Marie Olivier
 76 — Mlle KIANDA AMABOU Lucie
 77 — M. KITUTU PINDA X
 78 — Mme KOLSAMY Yvonne
 79 — M. KOUNGUE Georges
 80 — M. KOUTITI Pierre Alain
 81 — Mlle LAOUBI Sabrina
 82 — M. LAURET Michel
 83 — M. LAVERDURE Tony
 84 — M. LE BARS Alain
 85 — M. LEBLANC Adrien
 86 — Mme LELONG Dominique
 87 — Mme LEMAIRE Chantal
 88 — Mme LETOMBE Monique
 89 — M. LETOUTCHY Bernard
 90 — M. LOURDESSAMY Augustin
 91 — M. LUTHER Xavier
 92 — Mlle MAGNANO PORCHERON Stéphanie
 93 — Mme MAGRO Marie France
 94 — M. MANGOLD Thomas
 95 — Mme MANIER Mireille
 96 — M. MAROLLES Jean
 97 — Mlle MASCOLO Virginie
 98 — M. MAURIN Adrien
 99 — M. MELSE Nicolas Christian
 100 — M. MHADJOU Ali Ben
 101 — M. MLINDASSE Mohamed
 102 — M. MUSANGANIRE Samuel
 103 — M. M'ZE Emmanuel
 104 — M. NACIRI Hassan
 105 — M. NADOUR Salah
 106 — Mme NAGY Brigitte
 107 — Mlle NAIT-SLIMANE Malika
 108 — M. NERJAT Jean Yves
 109 — Mme NGUYEN Thi Thanh Huong
 110 — M. N'SIMBA Lambert
 111 — Mme NUMERIC Béatrice
 112 — M. OLLIER Laurent

113 — M. OUANGO Hervé
 114 — Mlle PARRINELLO Caroline
 115 — Mme PATERNA Aïcha
 116 — M. PAVILLON Albert
 117 — Mlle PEJDA Emmanuelle
 118 — M. PERIATAMBY Selvame
 119 — Mlle PIERROT Nathalie
 120 — Mlle PISTON Angéla
 121 — M. PONCHELET Louis
 122 — M. RAMI Mohamed
 123 — Mme RETHORE Amélia
 124 — M. ROUTIER Daniel
 125 — M. SAINCE Arnaud
 126 — M. SAINT FELIX Maurice
 127 — Mme SAINT-PRIX Agata
 128 — Mlle SAVARY Gloria
 129 — M. SEJOURNE Cyril
 130 — M. SEKAI Rachid
 131 — M. SIDIBE Sekou
 132 — M. SOUFFOU Nomane
 133 — M. SUNDARAMANIGANDAN X
 134 — M. SY Yéro
 135 — Mme TELLIER Leïla
 136 — Mme TELLIEZ Hélène
 137 — M. THABOULET Christian
 138 — M. TRAN Trong Tuyen
 139 — Mme VACHER Maria
 140 — M. VAZEILLE Laurent
 141 — M. VELIJA Hadjar
 142 — M. VENTHOU-DUMAINE Philippe
 143 — M. VERDY Christophe
 144 — Mme VICAIRES Martine
 145 — Mme VICAIRES Marie Christine
 146 — M. VIDAL Frédéric
 147 — M. VITALY Michel
 148 — M. ZERROUKI Hachemi.

Arrête la présente liste à 148 (cent quarante-huit) noms.

Fait à Paris, le 6 janvier 2006

La Présidente du Jury

Sylvie GLASER-CHUARD

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 2 postes.

1 — M. ABDALLAH Ahmed
 2 — M. AGIRMAN Michaël
 3 — M. BOFDIL Rachid
 4 — M. BOURG Lionel
 5 — M. COURTIAL Clément
 6 — M. DELORME Gauthier
 7 — M. GORY Massani
 8 — M. LUKANU Alain

9 — M. SOLVAR Christophe
 10 — M. TOISON James.
 Arrête la présente liste à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Serge DUTRIEUX

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité maintenance industrielle ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 3 postes.

1 — M. AHAMADI Ahamed
 2 — M. CALOIN Philippe
 3 — M. DUVAL Sébastien
 4 — M. HOAREAU Marie Alain
 5 — M. PETITFRERE Sylvain
 6 — M. VANEL Alain.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Serge DUTRIEUX

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.

1 — Mlle ABDOU Anlya
 2 — M. AUDEMARD D'ALANCON Xavier
 3 — Mlle BA Aïssata
 4 — M. BARRE Sébastien
 5 — Mlle BAUDIER Céline
 6 — M. BIABIANY Mickaël
 7 — M. BOUCHET Frédéric
 8 — Mme CHARLIER Sophie
 9 — M. CHEBANI Abdelkrim
 10 — M. D'HALLUIN Christophe
 11 — M. DARMON Jonathan
 12 — M. DEFFO Armand
 13 — Mme DEGROOTE-GEFFROY Valérie
 14 — M. DELALIN Alex
 15 — Mme DIAS RODRIGUES Patricia
 16 — Mlle FAVRIE Claire
 17 — M. FELIXINE Lionel
 18 — Mme FOUQUOIRE-OPPO Marie
 19 — Mlle FRISCH Cécile
 20 — Mme GABRIEL-LAMAR Lucienne
 21 — Mme GESLIN-CAROLIN Marie
 22 — Mlle GIBON Aurélie
 23 — M. GIRARD Stéphane
 24 — Mlle GIRARDEAU Céline
 25 — M. GUIONGO Jean
 26 — Mlle HASSANI Hikima
 27 — M. IBERSIENNE Chérif

28 — M. KAMDEM Eugène
 29 — Mlle LANCIEUX Claire
 30 — M. LE SERGENT Laurent
 31 — Mlle LEFRANC Nathalie
 32 — Mlle MARGUERITTE Christina
 33 — Mlle MARIE JOSEPH Patricia
 34 — Mlle MARTINEL Lyvia
 35 — Mlle MONGIS Carine
 36 — M. MOREL Jean François
 37 — M. PAGNON Louis
 38 — Mlle RAFFENOT Edith
 39 — M. ROGERS Christophe
 40 — Mlle SAHA Natacha
 41 — Mlle SAN MARTIN Hélène.
 Arrête la présente liste à 41 (quarante et un) noms.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Le Président du Jury

Pierre Yves BLANCHARD

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 3 postes.

1 — Mme ALOUI BENDALI Haietz
 2 — M. BOUHASSOUNE Milhoud
 3 — Mlle CAMARA Fatou
 4 — M. CHARLES FRANCOIS Guy
 5 — M. DOYEN Arnaud
 6 — Mme GNEZZERE Marie Pascale
 7 — M. HADJIDJ Tayeb
 8 — M. ISIDORE Christophe
 9 — Mme LAMY MENAGE Angéla
 10 — M. MACIOL Philippe
 11 — M. MOUKIELO Georges
 12 — Mme NICOLETTA LEROY Catherine
 13 — Mlle SARDA Isabelle
 14 — Mme SIRMONT-MONTJEAN Estelle
 15 — Mlle TREMOR Mirella
 16 — M. YANHOUI Charlemagne.
 Arrête la présente liste à 16 (seize) noms.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Le Président du Jury

Pierre Yves BLANCHARD

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du 3^e concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de la Commune de Paris dans la spécialité accueil et comptabilité ouvert à partir du 7 novembre 2005 pour 4 postes.

1 — Mme AALLAT - AOMAR Nadia
 2 — Mlle BELON Corinne
 3 — Mlle BENABBOU Khadija
 4 — M. CHIVOT Alain
 5 — M. EMIDOF Mickael

- 6 — Mlle HOSTELLET Laurence
- 7 — Mme KOCK-MESONNIER Valérie
- 8 — Mme MOUTAROU-BADIROU Nassirath
- 9 — Mme OTHON Colomba
- 10 — M. ROUSSEAU Guy
- 11 — Mme SCALCO-LONGHINI Marthe
- 12 — Mme SEGUY-AUGE Nicole
- 13 — M. VASSOL Christian.

Arrête la présente liste à 13 (treize) noms.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Le Président du Jury

Pierre Yves BLANCHARD

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'admission du concours externe pour l'accès au corps des chefs d'équipe du nettoiement de la Commune de Paris ouvert à partir du 14 novembre 2005 pour 3 postes.

- 1 — M. BAJULE Yann
- 2 — M. BALEDENT Nicolas
- 3 — M. BERNARD DIARD Hervé
- 4 — M. BOURG Lionel
- 5 — M. DESPRETZ Vincent
- 6 — M. DOUCOURE Mamédi
- 7 — Mlle DOYON Gilda
- 8 — Mme DUVAL - SEGUIN Carine
- 9 — M. EVRARD Nicolas
- 10 — M. FERRY Steve
- 11 — M. FERT Thomas
- 12 — Mlle FOURRIER Magali
- 13 — M. HENEAULT Olivier
- 14 — M. MAAMAR Abderrahmane
- 15 — M. MAMBELLA Stéphane
- 16 — M. MORO Lilian
- 17 — M. MOULAI Bachir
- 18 — M. NGUYEN Van Tien
- 19 — M. NOUNOUSS Youssef
- 20 — M. NOVAIS LEITE PEREIRA SILVA Oscar
- 21 — M. OUMARHATAB Jahaber
- 22 — M. QUEMARD Ludovic
- 23 — M. RANTIN Teddy
- 24 — M. TILLOL Jean Marie
- 25 — M. ULDRY Christophe.

Arrête la présente liste à 25 (vingt-cinq) noms.

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

La Présidente du Jury

Nicole PAHON

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des chefs d'équipe du nettoiement de la Commune de Paris ouvert à partir du 14 novembre 2005 pour 8 postes.

- 1 — M. AFIF HASSANI Bachir
- 2 — M. AGATI Antoine

- 3 — M. BOYER Hervé
- 4 — M. CHASSAGNARD Jean Marc
- 5 — M. CORLET Alex
- 6 — M. DEBRET Patrick
- 7 — M. FOUET Ludovic
- 8 — M. GARNIER Julien
- 9 — M. GAUDRON Pascal
- 10 — M. HUMBERT Ludovic
- 11 — M. MARECHAL Willy
- 12 — M. MASIA Franck
- 13 — M. NELET Laurent
- 14 — M. PERIATAMBY Selvame
- 15 — M. PULIN Romuald
- 16 — M. ROLLAND Eric.

Arrête la présente liste à 16 (seize) noms.

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

La Présidente du Jury

Nicole PAHON

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 49, rue François Truffaut, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu le rapport du service départemental de protection maternelle et infantile,

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 16 janvier 2006, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, situé 49, rue François Truffaut, à Paris 12^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 36 enfants présents simultanément, âgés de 3 mois à 3 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 janvier 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général des Services administratifs
du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Modification de la composition nominative du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre Marie Béquet de Vienne.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 relative au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2004 du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général fixant le renouvellement et la composition numérique des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans les établissements départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2004 relatif à la composition nominative du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Formation Professionnelle de Villepreux ;

Vu le courrier du syndicat C.G.T. du 10 janvier 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 17 mars 2004 modifié est modifié de la manière suivante :

Pour le syndicat C.G.T. : *remplacer* Mme Andréa DURAND par Mme Euloge GAILLARDON.

(*Le reste sans changement*).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Chef du Bureau
des Etablissements Départementaux*
François COURTADE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Délibération du Conseil d'Administration du 16 décembre 2005 portant cession d'un immeuble sis 5, rue du Courson, à Thiais (Val-de-Marne).

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-1-10° et R. 716-3-7 ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire Général relatif à la cession d'un immeuble, situé à Thiais (Val-de-Marne), 5, rue du Courson ;

Vu le plan de l'immeuble sis 5, rue du Courson, à Thiais ;

Vu le certificat de désaffectation de ce terrain avec constructions, dont les locaux étaient occupés par l'Approvisionnement Central Hôtelier Alimentaire de l'AP-HP ;

Vu les délibérations des 21 novembre 2000 et 19 octobre 2001 du Conseil d'Administration de l'AP-HP ;

Vu la délibération du 27 juin 2003 autorisant la cession de cet immeuble, au profit de la S.C.I. VALI-THIAIS, au prix de 442 102,15 € ;

Vu l'avis de la Direction des Services Fiscaux du Val-de-Marne du 26 avril 2005 ;

Délibère :

Article premier. — Est rapporté l'article 2 de la délibération du Conseil d'Administration de l'AP-HP du 27 juin 2003, autorisant la cession du terrain avec constructions, d'une superficie de 5 110 m², cadastré section E n° 98, situé 5, rue du Courson, à Thiais (Val-de-Marne), et la signature d'un acte de vente au profit de la S.C.I. VALI-THIAIS, dont le siège social aurait été situé 5, rue du Courson, à Thiais (Val-de-Marne), au prix de 442 102,15 €.

Art. 2. — Est autorisée la cession de l'immeuble visé à l'article 1 à la S.C.I. ILOT TRAVY, dont le siège social est 44, rue Monge - Let 115, à Paris 5^e, avec une faculté de substitution totale ou partielle au profit de tout autre organisme ayant qualité à se substituer à la S.C.I. ILOT TRAVY dans ses droits et obligations, au prix de 400 000 €.

Le Secrétaire

Pour le Président,

Le Président Suppléant

Arrêté n° 2006-0009 DG relatif à la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris — Modificatif.

La Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R. 716-3-11 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, constituant le titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, et notamment l'article 9 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, et notamment l'article 104 ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-566 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique hospitalière sur le territoire métropolitain en France ;

Vu le décret n° 2003-761 du 1^{er} août 2003 relatif aux commissions administratives paritaires de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993, créant une Commission de Réforme à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2004-0023 DG du 22 janvier 2004 relatif à la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, et notamment les articles 3, 6 et 7 ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2005-0068 DG du 9 mars 2005 relatif à la désignation des représentants titulaires et suppléants au

sein de la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu la lettre présentée par le syndicat USAP-CGT en date du 20 octobre 2005 ;

Vu les lettres présentées par le syndicat Sud Santé en date des 8 et 24 novembre 2005 ;

Le Secrétaire Général entendu ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative des représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission de Réforme est modifiée comme suit :

CAP n° 6 — Personnels médico-techniques
en qualité de représentants suppléants :

Au lieu de :

LE CARRER Marie-José, manip. radio, Pitié-Salpêtrière, C.G.T.

Lire :

LELOUP Marie-Claude, préparatrice pharma., Paul Brousse, C.G.T.

CAP n° 11 — Personnels des services de soins et des services médico-techniques

en qualité de représentants suppléants :

Au lieu de :

DOUSSOT Yvette, aide-soignante, Albert Chenevier, Sud Santé

Lire :

CHATELAIN Joëlle, aide-soignante, Bicêtre, Sud Santé.

CAP n° 12 — Personnels des services de soins et des services médico-techniques autres que ceux composant la CAP n° 11

en qualité de représentants suppléants :

Au lieu de :

LARMET Christophe, A.S.H.Q., Cochin, Sud Santé

Lire :

DESCAMPS Jean-Baptiste, A.S.H.Q., Raymond Poincaré, Sud Santé.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur du Personnel et des Relations Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 2006

Pour la Directrice Générale
et par délégation,

Le Secrétaire Général

Jean-Marc BOULANGER

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-20019 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille d'or pour acte de courage et de dévouement est décernée, à titre posthume, à M. Grégory PAILLOT, né le 2 juin 1983, caporal-chef à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (27^e compagnie).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20027 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction des Transports et de la Protection du Public).

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 portant nomination de M. Pierre MUTZ, Préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 17 mars 2005 portant nomination de M. Rémy ENFRUN, administrateur civil hors classe, directeur des transports et de la protection du public à la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2006 par lequel M. David JULLIARD, administrateur civil hors classe, est nommé sous-directeur de la protection sanitaire à la Direction des Transports et de la Protection du Public de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-16676 du 31 décembre 2003 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17888 du 7 septembre 2004 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation est donnée à M. Rémy ENFRUN, directeur des transports et de la protection du public, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy ENFRUN, M. Gérard BRANLY, sous-directeur du commerce et des transports, M. Laurent de GALARD, sous-directeur de la sécurité du public, et M. David JULLIARD, sous-directeur de la protection sanitaire, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy ENFRUN, Mme Laurence GOUTARD-CHAMOIX, attachée principale d'administration centrale, chargée de mission auprès du directeur des transports et de la protection du public, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, M. Laurent de GALARD et M. David JULLIARD, sous-directeurs, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, toute décision de :

— restitution de la carte professionnelle d'agent immobilier (transaction ou gestion), prise en application du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié ;

— délivrance et retrait d'autorisation de stationnement en application de l'article 9 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— retrait, supérieur à 6 mois, de la carte professionnelle de taxi prise en application de l'article 2 bis de la loi 95-66 du 20 janvier 1995 et de l'article 2 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 ;

— suspension, supérieure à 6 mois, du certificat d'aptitude à la conduite de voiture de grande remise, prise en application des articles 11 et 12 de l'arrêté du 18 avril 1966 ;

— délivrance et retrait de la licence d'entrepreneur de remise et de tourisme délivrée en application de l'arrêté du 18 avril 1966.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BRANLY, Bernard JARDIN, attaché principal d'administration centrale, chargé de mission auprès du sous-directeur, M. François LEMATRE, attaché principal d'administration centrale, chef du bureau de la réglementation et de la documentation à la sous-direction du commerce et des transports, Mme Geneviève ALBERTI, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau du commerce et de l'espace public, M. Stéphane CHIPPONI, attaché d'administration centrale, chef du bureau des taxis et des transports publics et M. Jean-Michel INGRANDT, attaché principal d'administration centrale, chef du bureau des objets trouvés et fourrières, directement placés sous l'autorité de M. Gérard BRANLY, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion des décisions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LEMATRE, de Mme Geneviève ALBERTI, de M. Stéphane CHIPPONI et de M. Jean-Michel INGRANDT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

— M. Stéphan TRIQUET, Mme Françoise RUSSO-PELOSI, M. Lionel MONTÉ et Mlle Maylis COMETS, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE.

— Mme Christine FEJAN et M. Alain DUHAU, directement placés sous l'autorité de Mme Geneviève ALBERTI ;

— M. Serge LAPAZ et Mme Patricia BOYER, directement placés sous l'autorité de M. Stéphane CHIPPONI ;

— Mlle Sylvie RENOULET et en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sylvie RENOULET par M. Didier BERTINET, directement placés sous l'autorité de M. Jean-Michel INGRANDT.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de GALARD, sous-directeur de la sécurité du public, Mme Isabelle GALLY, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la sécurité du public, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite des attributions de la Sous-Direction de la Sécurité du Public.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de GALARD et de Mme Isabelle GALLY, M. Gérard BRANLY et M. David JULLIARD reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière de périls d'immeubles :

— les actes individuels pris en application des articles L. 511-1 à L. 511-4 du Code de la construction et de l'habitation ;

— les requêtes introductives d'instance devant le Tribunal administratif de Paris concernant les immeubles en péril et les mémoires en défense s'y rapportant ;

— la saisine du Tribunal d'instance en cas de péril imminent et la notification s'y rapportant ;

2°) en matière de sécurité préventive :

— la délivrance de l'attestation de conformité pour les établissements flottants.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de GALARD et de Mme Isabelle GALLY, Mme Béatrice ROUSVILLE, attachée d'administration centrale, chef du bureau des installations classées, de la construction et des ateliers, Mme Claire GAUME-GAULIER, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau de la sécurité de l'habitat, et Mme Marie GALLOO-PARCOT, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau de la prévention, de la sécurité et de l'accessibilité du public, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 8 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice ROUSVILLE, de Mme Claire GAUME-GAULIER et de Mme Marie GALLOO-PARCOT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

— M. Eric DUMAND et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DUMAND par Mme Noëlle CHAVEY et M. Eric LEIBNITZ, directement placés sous l'autorité de Mme Béatrice ROUSVILLE,

— M. Sylvain LAMIRAULT et Mme Marie-Pierre GALANO directement placés sous l'autorité de Mme Claire GAUME-GAULIER,

— Mme Christille BOUCHER, Mme Sahondra RAKOTOZAFY, Mme Maryse GILIBERT, M. Christophe ARTUSSE et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christille BOUCHER, Mme Sahondra RAKOTOZAFY, Mme Maryse GILIBERT, M. Christophe ARTUSSE par Mme Sylvie GUENNEC, Mme Fata NIANGADO, Mme Véronique BOUTY, directement placés sous l'autorité de Mme Marie GALLOO-PARCOT.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD, sous-directeur de la protection sanitaire, M. Laurent de GALARD, sous-directeur de la sécurité du public et M. Gérard BRANLY, sous-directeur du commerce et des transports, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous arrêtés et les décisions suivantes :

1°) en matière d'opérations mortuaires :

— les actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux habilitations dans le domaine funéraire ;

2°) en matière d'hygiène mentale :

— les actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 et L. 3211-11 du Code de la santé publique.

Cette délégation est également exercée par Mme Isabelle GALLY, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de la sécurité du public.

3°) en matière de débit de boissons et de restaurants :

— les avertissements pris en application de l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;

4°) en matière de police sanitaire des animaux :

— les actes individuels délivrés en application des articles L. 413-2 et R. 213-2 à 4 du Code de l'environnement.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy ENFRUN et de M. David JULLIARD, Mme le professeur Dominique LECOMTE, praticien hospitalier, professeur des universités, médecin inspecteur de l'institut médico-légal, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, et dans la limite de ses attributions :

— les décisions en matière de procédures d'autorisations administratives pour les corps qui ont été déposés à l'institut médico-légal ;

— les propositions d'engagements de dépenses, dans la limite de 1 000 € par facture ;

— les certifications du service fait sur les factures des fournisseurs.

Art. 13. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. David JULLIARD, sous-directeur de la protection sanitaire,

— M. TEXIER-NEYRAT, attaché principal d'administration centrale, chargé de la mission des actions sanitaires auprès du sous-directeur, Mlle Marianne HEQUET, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau des actions et de la prévention sanitaires et M. François MAHABIR-PARSAD, attaché principal d'administration centrale, chef du bureau des actions contre les nuisances, reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception, d'une part, des actes mentionnés à l'article 11 du présent arrêté et, d'autre part, des arrêtés.

— Mme Catherine NARDIN, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau de la protection des personnes reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions à l'exception des actes individuels pris en application des articles L. 2223-23 et R. 2223-56 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et des actes individuels pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3213-9 du Code de la santé publique.

Art. 14. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marianne HEQUET, de M. François MAHABIR-PARSAD et de Mme Catherine NARDIN, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

— M. Emmanuel MEILLAN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel MEILLAN par Mme Martine HUET, Mme Josselyne BAUDOIN et Mme Catherine ROUGERIE directement placés sous l'autorité de Mlle Marianne HEQUET ;

— M. Daniel CAUVIN, directement placé sous l'autorité de M. François MAHABIR-PARSAD ;

— M. Denis REICHELL et Mme Jacqueline CELADON et en cas d'absence et d'empêchement de Mme CELADON par Mme Patricia AMBE directement placés sous l'autorité de Mme Catherine NARDIN.

Art. 15. — L'arrêté n° 2005-20980 du 21 octobre 2005 est abrogé.

Art. 16. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », aux « Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 janvier 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20032 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction de la Police Générale).

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 portant nomination de M. Pierre MUTZ, préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret en date du 14 octobre 2005 par lequel M. Yannick BLANC, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la police générale à compter du 17 octobre 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-20471 du 25 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à M. Yannick BLANC, directeur de la police générale, pour signer dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BLANC, M. Jean de CROONE, sous-directeur de l'administration des étrangers et M. Pierre BUILLY, directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, ont délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BLANC, de M. Jean de CROONE et de M. Pierre BUILLY, M. Bruno TRIQUENAU, administrateur civil, chargé de mission auprès du directeur de la police générale et Mme Virginie SENE-ROUQUIER, attachée principale d'administration centrale, chargée de la coordination de la mission d'appui et de soutien à la modernisation, ont délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée à l'article 1^{er}.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de CROONE, sous-directeur de l'administration des étrangers, Mme Christine WILS-MOREL, administratrice civile, chargée des fonctions d'adjointe au sous-directeur de l'administration des étrangers, a délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions de la sous-direction de l'administration des étrangers.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de CROONE et de Mme Christine WILS-MOREL, M. Paul SANTUCCI, attaché principal d'administration centrale, chef du 6^e bureau, M. Stéphane REBILLARD, attaché d'administration centrale, chef du 7^e bureau, M. Jean-François de MANHEULLE, attaché principal d'administration centrale, chef du 8^e bureau, M. Yves RIOU, attaché principal d'administration centrale, chef du 9^e bureau, Mme Béatrice CARRIERE, officier de protection, chef du 10^e bureau ont délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul SANTUCCI, de M. Stéphane REBILLARD, de M. Yves RIOU et de Mme Béatrice CARRIERE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Betty JARMOSZKO, attachée d'administration centrale directement placée sous l'autorité de M. Paul SANTUCCI, par Mme Isabelle SCHULTZE-DELERUE, secrétaire administrative de classe supérieure directement placée sous l'autorité de M. Stéphane REBILLARD, par M. Benjamin AMEIL, attaché d'administration centrale directement placé sous l'autorité de M. Yves RIOU et par M. Mathieu MONTAGNON, attaché d'administration centrale directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Roger BUR, attaché d'administration centrale, adjoint au chef de bureau et en cas d'absence et d'empêchement de M. Roger BUR, par Mlle Geneviève MERLE, Mlle Natacha CHICOT, M. Emmanuel PIOCHE et Mme Danièle DEUGNIER, attachés d'administration centrale directement placés sous l'autorité de M. Jean-François de MANHEULLE.

Art. 8. — Dans le cadre du service de permanence assuré au sein du 8^e bureau, M. Roger BUR, Mlle Geneviève MERLE, Mlle Natacha CHICOT, M. Emmanuel PIOCHE et Mme Danièle DEUGNIER, attachés d'administration centrale, directement placés sous l'autorité de M. Jean-François de MANHEULLE reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des attributions de ce bureau.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BUILLY, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques :

— M. Philippe SITBON, attaché principal d'administration centrale, chef du 2^{ème} bureau, Mme Anne-Marie BONIN, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du 3^{ème} bureau par intérim, et Mme Véronique ALMY, attachée d'administration centrale, chef du 5^{ème} bureau, ont délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément pour ce qui concerne Mme Anne-Marie BONIN, et des décisions de retrait d'agrément, pour ce qui concerne Mme Véronique ALMY.

— M. Gérard DUQUENOY, attaché principal d'administration centrale, chef du 4^{ème} bureau a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions d'une part les récépissés de déclaration ou de demande d'autorisation, ainsi que, d'autre part, les autorisations concernant les activités de sécurité privée à l'exception des décisions de refus ou de retrait d'agrément.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SITBON, de M. Gérard DUQUENOY, de Mme Véronique ALMY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Guillaume CORNETTE et Mme Bénédicte VEY, directement placés sous l'autorité de M. Philippe SITBON, par M. Gilles MONBRUN et Mme Camille IZARD, directement placés sous l'autorité de M. Gérard DUQUENOY et par M. Christophe CONTI et M. Michel LABORIE, directement placés sous l'autorité de Mme Véronique ALMY.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie SENE-ROUQUIER, Mme Annie FRECHINOS, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau des relations et des ressources humaines et M. Raymond YEDDOU, attaché principal d'administration centrale, chef du bureau des moyens et de la modernisation, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond YEDDOU, Mme Léone LE STRAT-DEMBAK, attachée d'administration centrale, adjointe au chef du bureau des moyens et de la modernisation, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de ses attributions.

Art. 12. — L'arrêté n° 2005-20979 du 20 octobre 2005 est abrogé.

Art. 13. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2006

Pierre MUTZ

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours « réservé » d'attaché ouvert le 2 août 2005 en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et du décret d'application n° 2002-1260 du 14 octobre 2002.

1 — Mme AVON Nathalie

2 — M. SCHALL Jean-Marie

3 — M. WAGET-GROTTERIA Philippe.

Liste arrêtée à trois (3) noms.

Fait à Paris, le 9 janvier 2006

Le Président du Jury

Pierre PUIJALON

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation de la composition du jury de concours relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, de 100 places, dans la Z.A.C. « Gare de Rungis », à Paris 13^e. — Rectificatif.

La Directrice Générale,
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics et notamment ses articles 22, 25, 70 et 74-II ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris n° 10 du 21 décembre 2001 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris habilitée à siéger en jury de concours de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 25 du Code des marchés ;

Vu l'arrêté en date du 30 mai 2001 autorisant Mme Pénélope KOMITES à présider la Commission d'Appel d'Offres du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ou le jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'établissement public ;

Vu l'arrêté en date du 2 février 2001 nommant Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et à ce titre Personne Responsable du Marché ;

Vu l'arrêté en date du 2 janvier 2006 fixant la composition du jury de concours relatif à la construction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, de 100 places, dans la Z.A.C. « Gare de Rungis » à Paris 13^e ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 2 janvier 2006 fixant la composition du jury de concours relatif à la construction d'un établissement pour personnes âgées dépendantes, de 100 places, dans la Z.A.C. « Gare de Rungis », à Paris 13^e, il convient de lire comme suit au paragraphe « des personnalités qualifiées » :

Mme Pascale GUEDOT, architecte, pour son expérience généraliste ;

M. Emmanuel COMBAREL, architecte, représentant de la jeune architecture ;

M. Rémi FOURRIER, architecte, pour son expérience des réalisations neuves ;

M. Alain GIGNOUX, architecte, pour son expérience de réalisations dans le domaine social ;

M. Marc BERI, architecte, pour son expérience dans le domaine de l'hébergement des personnes âgées.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 janvier 2006

Bernadette COULON-KIANG

Crédit Municipal de Paris. — Fixation à compter du 1^{er} juin 2006 des tarifs du prêt sur gages.

Le Directeur Général de la Caisse
de Crédit Municipal de Paris,

Vu le décret du 8 Thermidor An XIII relatif à l'organisation du Mont-de-Piété de Paris ;

Vu le décret du 30 décembre 1936 modifié, portant règlement type déterminant l'organisation des Caisses de Crédit Municipal et Monts-de-Piété ;

Vu le décret 55-622 du 20 mai 1955 par la loi 92-518 du 15 juin 1992 portant statut des Caisses de Crédit Municipal ;

Vu le décret n° 89-79 du 8 février 1989 et le décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 relatif aux caisses de Crédit Municipal ;

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 17 décembre 2004 portant nomination du Directeur Général de la Caisse ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs du prêt sur gages sont à compter du 1^{er} janvier 2006 :

— Prêts de 30 € : exonération des droits de garde et intérêt de 7,89 % l'an, soit un T.A.E.G. mensuel de 0,66 % ;

— Prêts de 31 à 1 524 € : droit de garde de 3 % et intérêt de 12 % l'an, soit un T.A.E.G. mensuel de 1,25 % ;

— Prêts supérieurs à 1 525 € : droit de garde de 1,35 % et intérêt de 6,54 % l'an, soit un T.A.E.G. mensuel de 0,66 % ;

— Frais d'opérations par correspondance : 6 € pour un renouvellement de contrat, 11 € pour un dégageant de contrat autorisé uniquement pour les bijoux en France métropolitaine ;

— Frais de relance par lettre recommandée : 10 € ;

— Frais de relance pour chèque impayé : 10 € ;

— Frais d'édition d'un duplicata de contrat de prêt sur gages : 2 €.

Les chefs de service ont la possibilité d'extourner tout ou partie de ces frais pour tenir compte de situations sociales particulières.

Art. 2. — L'arrêté de tarification prêt sur gage antérieur du 15 février 2005 est abrogé.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris au titre du contrôle de la légalité ;

— M. l'Agent comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 22 décembre 2005

Jean-Christophe ERARD

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Bureau du Cabinet.

Poste : chargé du logement, du patrimoine et de la recherche de locaux.

Contact : M. LOPEZ, secrétaire général adjoint — Téléphone : 01 42 76 82 40.

Référence : B.E.S. 06-G.01.20.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administration ou attaché hors classe des services (F/H).

Service : Mairie du 9^e arrondissement.

Poste : directeur général des services de la Mairie du 9^e arrondissement.

Contact : Mme DOMMANGE, chef du service des mairies ; Mme ARCHIMBAUD, chef du Bureau des Ressources Humaines — Téléphone : 01 42 76 45 77 / 45 73.

Référence : B.E.S. 06-G.01.P02.

Direction de la Protection de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11814.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de la Protection de l'Environnement — Service technique de l'eau et de l'assainissement — Section de l'assainissement de Paris — Division de gestion des flux — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro : quai de la Rapée, gare de Lyon, gare d'Austerlitz.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de la cellule « crue » au sein de la subdivision études et mesures (H/F).

Contexte hiérarchique : poste placé sous l'autorité de l'ingénieur, chef de la subdivision études et mesures, et de l'ingénieur des services techniques, chef de la division de gestion des flux.

Attributions :

— rédaction des cahiers des charges et suivi technique des études hydrauliques ayant pour objet la connaissance du fonctionnement du réseau lors d'une crue exceptionnelle de la Seine ;

— participation aux groupes de travail sur la prévention et la gestion des inondations à Paris ;

— élaboration détaillée et mise en œuvre d'un plan de protection des équipements de la section de l'assainissement contre les inondations (P.P.R.I.) ;

— étude de la gestion de la décrue de la Seine et remise en fonctionnement des équipements.

Conditions particulières : travail occasionnel dans le réseau d'assainissement souterrain parisien (vaccinations obligatoires).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation de base d'ingénieur en hydraulique et/ou hydrologie.

Qualités requises :

N° 1 : autonomie ;

N° 2 : organisation et méthode, esprit de synthèse ;

N° 3 : dynamisme.

Connaissances particulières : connaissances en électromécanique et informatique industrielle.

CONTACT

Christophe DALLOZ — S.T.E.A. — S.A.P. — D.G.F. — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 75 21 95 — Mél. : christophe.dalloz@paris.fr.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11806.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — S.D.A.S. — Bureau chargé des Actions en Direction des Personnes Agées — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chef du Bureau des Actions en Direction des Personnes Agées (F/H).

Attributions : la Sous-Direction de l'Action Sociale est chargée du pilotage et garante de la mise en œuvre des politiques, actions et dispositifs d'aide et d'action sociale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elle est composée :

— du Bureau des Actions en Direction des Personnes Agées ;

— du Bureau des Actions en Direction des Personnes Handicapées ;

— de l'Equipe Médico-Sociale A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ;

— du Bureau de la Réglementation ;

— du Service des Prestations.

Le Bureau des Actions en Direction des Personnes Agées assure, dans le domaine de la politique en direction des personnes âgées :

— la veille juridique, les études et les programmations destinées à préparer les décisions ;

— la mise en œuvre des politiques, actions et dispositifs décidés ou financés par le département ;

— le suivi des établissements publics œuvrant dans ce domaine ;

— le soutien financier aux projets associatifs ;

— la préparation des avis du département sur les projets de création et transformation d'établissements et services et leur présentation au Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;

— l'autorisation, la tarification, le contrôle et l'habilitation à l'aide sociale des établissements et services d'accueil, d'hébergement et d'aide à domicile pour personnes âgées ;

— une mission transversale de coordination méthodologique pour la tarification des établissements et services pour personnes âgées et handicapées.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience de la conduite de projet et de la démarche qualité.

Qualités requises :

N° 1 : aptitude au management d'équipes et à l'encadrement ;

N° 2 : qualités relationnelles ;

N° 3 : maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, environnement Windows et Internet).

Connaissances particulières : connaissance et/ou pratique du secteur médico-social, notamment dans le domaine de la gérontologie.

CONTACT

Bernard GARRO — Sous-Directeur de l'Action Sociale — 94-96, quai de la Rapée — Téléphone : 01 43 47 77 16.

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attributions

Référence de l'avis : M.P.A.-M.A.17 2005-0018-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : Mairie du 17^e arrondissement — Direction Générale des Services — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Mme Noëlle MARTIN, responsable des marchés (téléphone : 01 44 69 13 38 — mél. : noelle.martin@paris.fr).

Objet du marché : aménagement de bureaux administratifs au 5^e étage de la Mairie. Lot n° 1 : maçonnerie, carrelage. Lot n° 2 : revêtements de sols. Lot n° 3 : électricité courant fort. Lot n° 4 : plomberie, ventilation. Lot n° 5 : peinture. Lot n° 6 : menuiseries. Lots indissociables.

Attributaire du marché : Nom et adresse : INEO TCET — 40, avenue Augustin Dumont, 92240 Malakoff — Numéro des marchés / Numéro des lots : marché n° 06-97-001 — Montant : 64 113,05 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.V.D. 2005-0094-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — Direction de la Voirie et des Déplacements — Mission informatique — 15, bd Carnot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 29 00 — Télécopie : 01 44 67 29 15.

Objet du marché : prestations techniques liées à l'entretien d'applications bureautiques gérées par la section du stationnement sur voie publique de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Attributaire du marché : Nom et adresse : S.A. ID FACTORY — 3, rue Léon Lagrange, 75015 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 05 62 399 — Montant : minimum 47 840 € T.T.C. ; maximum 95 680 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 12 janvier 2006.

Référence de l'avis : D.A.C. 2005-0022-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — Direction des Affaires Culturelles — Bureau des Musées — Hôtel de Montescot — 70, rue des Archives, 75003 Paris — Téléphone : 01 42 76 83 62 — Télécopie : 01 42 76 83 63.

Objet du marché : gestion par télésurveillance des codes techniques, des systèmes de détection incendie et/ou intrusion et exécution de prestations de garde des clés et d'intervention sur site dans divers établissements dépendant du Bureau des Musées de la Ville de Paris.

Attributaire du marché : Nom et adresse : FICHET BAUCHE SA — 15, avenue Morane Saulnier, B.P. 11, 78140 Vélizy Villacoublay — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 06/40.011 (lot 1) et 06/40.012 (lot 2) — Montant : prestations A : 10 584 € H.T. (lot 1) / 9 072 € H.T. (lot 2). Prestations B (lots 1 et 2) : 2 508,36 € H.T. (minimum annuel) / 10 033,44 € H.T. (maximum annuel).

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.A.C. 2004-0075-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles — Hôtel Montescot — 70, rue des Archives, 75003 Paris.

Objet du marché : **entretien de sculptures, statues et œuvres d'art monumentales en bois, plâtre, pierre, marbre, métal, terre cuite et matériaux composites, situées sur l'espace public ou dans les édifices culturels, propriété de la Ville de Paris.**

Attributaire du marché : Nom et adresse : lot 1 : Groupement Jennifer Vatelot — 11, place Maurice Thorez, 94800 Villejuif. Lot 2 : Groupement Béatrice Dubarry — 17, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 05/40.221 (lot 1 : secteur ouest) / n° 05/40.222 (lot 2 : secteur est) — Montant : minimum annuel : 13 450 € T.T.C. / maximum annuel : 53 800 € T.T.C. (lots identiques).

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.A.C. 2005-0070-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Service de la Communication — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Objet du marché : **déclinaison graphique des outils de communication du Musée d'art moderne de la Ville de Paris.**

Attributaire du marché : Nom et adresse : Agence Happy Ending/Jean-Baptiste Alric — 52, rue du Moulin de la Pointe, 75013 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 05/40.212 — Montant : 5 000 € T.T.C. (minimum annuel) / 20 000 € T.T.C. (maximum annuel).

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.A.C. 2005-0082-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Sous-Direction des Nouveaux Projets, Département de l'Art dans la Ville, 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 56 81 33 10 — Télécopie : 01 43 26 18 51.

Objet du marché : **transport, installation avec mise en œuvre de la fondation, de la sculpture dite « Terre du Mexique en terre de France ».**

Attributaire du marché : Nom et adresse : Groupement Huguet — 30, rue Gallieni, 92100 Boulogne Billancourt / Chenue Croix de Lorraine — 12, rue Valiton, 92110 Clichy — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 05/40.226 — Montant : 7 618,28 € H.T.

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.A.C. 2005-0087-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Sous-Direction des Nouveaux Projets — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 84 36 — Télécopie : 01 42 76 60 45 — Mél. : laurence.berry@paris.fr.

Objet du marché : **mandat de gérance immobilière pour la gestion de l'immeuble des Frigos, 19, rue des Frigos, à Paris 13^e.**

Attributaire du marché : Nom et adresse : MAAF Immobilier — 10, rue Alfred Couturier, 78160 Marty le Roi — Numéro

des marchés / Numéro des lots : n° 06/40.007 — Montant : 39 500 € H.T.

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : M.P.A.-D.A.C. 2005-0091-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Sous-Direction des Nouveaux Projets — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 84 36 — Télécopie : 01 42 76 60 45).

Objet du marché : **audit technique du fonds de la Photothèque des musées de la Ville de Paris.**

Attributaire du marché : Nom et adresse : M. Martin BARZILAJ — 46 bis, rue des Maraîchers, 75020 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 05/40.238 — Montant : 12 000 € H.T.

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2006.

Référence de l'avis : D.A.C. 2005-0037-AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles* — Sous-Direction des Nouveaux Projets — Hôtel d'Albret — 31, rue des Francs Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 85 26 — Télécopie : 01 42 76 60 45.

Objet du marché : **marché public de prestations de services de l'article 30 du Code des marchés publics ayant pour objet Gestion et animation du Site de la Forge de Belleville afin d'en faire un lieu de production et de création, en relation avec son environnement urbain.**

Attributaire du marché : Nom et adresse : marché déclaré sans suite.

Date d'envoi à la publication : 12 janvier 2006.

Procédure adaptée — Rectificatif

Modificatif D.V.D.20060004M de l'avis D.V.D.20050239.

Rappel :

— Références de publication de l'A.A.P.C. initial au B.O.A.M.P. :

- Numéro de parution : 20050238 ;
- Numéro d'annonce : 210 ;
- Date de publication : 23 décembre 2005.

Objet du marché : **assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recette et le déploiement de la nouvelle version du logiciel TWIST-II (version v2.4x) de la subdivision gestion des cartes de stationnement, section du stationnement sur voie publique (S.S.V.P.) de la Direction de la Voirie et des Déplacements.**

Procédure :

- Type de procédure : autres procédures.
- Nom de la procédure : marchés passés selon la procédure adaptée (M.P.A. > 90 K€).

Pouvoir adjudicateur : maître d'ouvrage : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements* — Mission informatique — Bureau 202 ou 203 — 2^e étage. Responsable du marché : le Maire de Paris — 15, bd Carnot, 75012 Paris, France — Téléphone : 01 44 67 29 00 — Télécopie : 01 44 67 29 15.

Objet du rectificatif : modificatif 1 : dans la rubrique « date limite de réception des offres » : au lieu du « 17 janvier 2006 » lire « 31 janvier 2006 » à 16 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 12 janvier 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 72.05 / Réalisation de stands (salons, foires).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Générale de l'Information et de la Communication.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Bureau des Salons — Bureau 20 — Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P. Téléphone : 01 42 76 44 24 — Télécopie : 01 42 76 60 85 — Mél. : sophie.flayeux@paris.fr.

Objet du marché : conception et réalisation du stand Mairie de Paris soit 54 m², dans le cadre du salon Musicora 2006.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris — Carrousel du Louvre.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 6 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : D.G.I.C. — Cellule marchés publics, 4, rue de Lobau, 75004 Paris, bureau 12. Téléphone : 01 42 76 69 81 ou 69 74 — Télécopie : 01 42 76 56 81 — Mél. : marchespublics.dgic@paris.fr.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être remises à la cellule Marchés de la D.G.I.C. — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Bureau 12 — R.-D.-C. — de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, par dépôt d'un pli fermé portant la mention « ne pas ouvrir » et l'objet de la consultation ou par mél. à marchespublics.dgic@paris.fr.

Date limite de dépôt des offres : 31 janvier 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : le cahier des charges peut être obtenu sur demande écrite, télécopie ou mél.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 72.73 / Objets promotionnels.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Mission communication — 2, rue Beau-bourg, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 87 53 ou 01 42 76 87 62 — Télécopie : 01 42 76 87 60 — Mél. : agnes.pasqua@paris.fr/mauricette.dauprat@paris.fr.

Objet du marché : objets promotionnels.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris et petite couronne.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : identique à celle du service acheteur.

Modalités de remise des offres : par courrier recommandé ou dépôt contre récépissé à l'adresse du service acheteur.

Date limite de dépôt des offres : 27 janvier 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les offres seront jugées selon les critères suivants : 1) Qualité technique de l'offre : qualité du produit au vu des échantillons fournis (30 %). 2) Critère financier (70 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 74.77 / Collecte des déchets toxiques.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service Technique de la Propreté de Paris

— Circonscription Fonctionnelle — 26, rue Paul Meurice, 75020 Paris — Téléphone : 01 43 61 57 36 — Mél. : dpe-stpp-fonc-rchimi@paris.fr.

Objet du marché : traitement de déchets toxiques pouvant nécessiter un prétraitement physico-chimique, avec mise à disposition d'emballages.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : identique à celle du service acheteur, auprès du Bureau des études et statistiques.

Modalités de remise des offres : les offres sont remises, accompagnées des pièces indiquées dans la lettre de consultation, à l'adresse du service acheteur, soit par courrier avec accusé de réception, soit par dépôt contre récépissé.

Date limite de dépôt des offres : 3 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les offres non accompagnées des pièces indiquées sont irrecevables. Les autres seront jugées selon un critère technique (20 %) et un critère financier (60 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.06 / Autres études à caractère général et technologique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section de l'Assainissement de Paris — Division de Gestion des Flux — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 75 21 80 — Télécopie : 01 44 75 21 99 — Mél. : mazas.dgf@paris.fr.

Objet du marché : étude de gestion hydraulique des ouvrages d'assainissement du bassin versant Bièvre Bas.

Lieu d'exécution ou de livraison : 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section de l'Assainissement de Paris — Division de Gestion des Flux — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : soit par courrier postal recommandé avec A.R., soit par dépôt à l'adresse indiquée avec remise d'un récépissé.

Date limite de dépôt des offres : 17 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le dossier de consultation sera envoyé par mél. aux entreprises en ayant fait la demande par mél.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement (S.L.A. 18) — 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87 — Mél. : victor.lecourtier@paris.fr.

Objet du marché : fourniture et pose d'un chalet de jardin.

Lieu d'exécution ou de livraison : crèche familiale — 20, rue Boinod, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date indiquée dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 9 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : lot unique : chalet de jardin — durée des travaux : 15 jours.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00.

Objet du marché : réfection totale de la toiture du 2^e pavillon à l'école élémentaire — 315, rue de Charenton, 75012 Paris. Lot unique couverture.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 315, rue de Charenton, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 7 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Bureau des marchés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent, soit être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 10 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de M. DE LAFORCADE ou de M. PIMPANEAU — Téléphone : 01 53 02 47 00.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00.

Objet du marché : modernisation des volets au rez-de-chaussée du bâtiment administratif à l'ensemble immobilier Paul Valéry — 38, boulevard Soult, 75012 Paris — lot unique volets roulants.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ensemble immobilier Paul Valéry — 38, boulevard Soult, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Bureau des marchés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent, soit être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 17 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de M. DE LAFORCADE ou de M. PIMPANEAU — Téléphone : 01 53 02 47 00.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement — 31, rue Pécelet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Objet du marché : installation de 2 classes préfabriquées en location.

Lieu d'exécution ou de livraison : Collège Claude Debussy — 4, place du Commerce, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 23 août 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les dossiers sont à retirer à la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement (3^e étage de la Mairie du 15^e arrondissement) — 31, rue Pécelet, 75015 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Aucun envoi de DCE ne sera fait par la poste.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement avant la date limite indiquée dans le présent avis, et ceci avant 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 14 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : l'opération consiste en l'installation d'un petit bâtiment en construction modulaire R + 1 dans la cour de récréation du collège, à usage de salles de classes (1 classe à rez-de-chaussée et 1 classe à l'étage) sur une location de 1 mois. Renseignements d'ordre technique : M. DURAND (Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — M. Sylvain MONTESINOS.

Objet du marché : mission se rapportant à la coordination des systèmes de sécurité incendie relative à la mise aux normes du Système de Sécurité Incendie au Groupe Scolaire Béranger.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 3, rue Béranger, 75003 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : le marché est composé de deux phases : une phase conception et une phase réalisation. Les conditions de jugement des offres sont définies à l'article 4.1 du Règlement de Consultation. A l'appui de leur offre, les candidats devront fournir obligatoirement un mémoire justificatif dont le contenu est précisé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation et des certificats de compétence délivrés par des organismes agréés.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : P.R.M. : M. J.C. VERRECCHIA, ingénieur en chef, chef de la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87.

Objet du marché : travaux de réfection des peintures d'une crèche. Lot unique.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche collective — 83, rue Marcadet, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date indiquée dans le présent avis, ceci avant 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements d'ordre technique : correspondant M. CAILLEUX, ingénieur.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — M. Sylvain MONTESINOS.

Objet du marché : mission de contrôle technique relative à la mise aux normes du Système de Sécurité Incendie au Groupe Scolaire Béranger.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 3, rue Béranger, 75003 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : le marché est décomposé en 2 phases : phase conception, phase réalisation. Mission de base : L + S. Les conditions de jugement des offres sont définies à l'article 4.1 du Règlement de Consultation. Les conditions de présentation des dossiers des candidats sont définies à l'article 3 du Règlement de Consultation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service des Aménagements et des Grands Projets — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Objet du marché : mission d'expertise du dossier de sécurité des ouvrages de couverture du périphérique secteur Lilas, à Paris 19^e et 20^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : couverture du périphérique secteur Lilas, à Paris 19^e et 20^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Division « Couverture du boulevard Périphérique » — Bureau 519 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Ils pourront par conséquent : — être transmis sur un support papier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou être

remis sur un support papier au service contre récépissé, les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h à l'adresse suivante : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Bureau 519 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris. Le pli anonyme fermé portera l'intitulé du marché en procédure adaptée auquel il se rapporte, conformément au modèle ci-dessous : « Ne pas ouvrir — Mission d'expertise du dossier de sécurité des ouvrages de couverture du périphérique — Secteur Lilas, à Paris 19^e et 20^e ».

Date limite de dépôt des offres : 8 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pièces à fournir : les références de l'entreprise ou du groupement qui serait signataire du marché, en matière d'expertise de dossiers de sécurité de tunnels routiers, conformément à la réglementation en vigueur, datant de moins de 3 ans, pour des projets équivalents. L'entreprise sera également tenue de préciser nominativement le ou les experts proposés pour assurer la mission et devra justifier pour chacun des experts, de son agrément par le Ministre chargé de l'Équipement pour la conduite de telles missions auprès de la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers conformément au décret 2005-701 du 24 juin 2005. A défaut d'établissement de tels agréments par le Ministre chargé de l'Équipement à la date de consultation, les experts devront alors être agréés au sens de la circulaire 2000-63 du 25 août 2000 par rapport au Comité d'évaluation de la sécurité des tunnels routiers. Un mémoire technique sur les moyens que le candidat se propose de mettre en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché. Il comportera, en particulier, un descriptif : — des moyens humains mis en œuvre (composition de l'équipe, qualification, nombre de personnes), — de la méthode d'analyse proposée. Par ailleurs, il convient de fournir, la D.C.4, D.C.5, D.C.7 et attestation sur l'honneur récapitulative.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.72 / Etudes, conseils pour les opérations liées à la politique de la ville.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Écologie Urbaine — Paris-Nature.

Objet du marché : accompagnement du projet de jardin partagé du jardin Casque d'Or dans le cadre du programme Main Verte.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 20^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : cellule Main-Verte, pavillon 5, parc floral de Paris, bois de Vincennes, 12^e — de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi à compter du lundi 16 janvier 2006.

Modalités de remise des offres : à remettre à l'adresse ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 3 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : documents à remettre : — note d'intention précisant la méthode envisagée et les moyens dédiés ; — décomposition du prix global ; — acte d'engagement ; — déclaration du candidat ; — lettre de candidature.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.72 / Etudes, conseils pour les opérations liées à la politique de la ville.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Service de l'Écologie Urbaine — Paris-Nature.

Objet du marché : accompagnement du projet de jardin partagé du jardin des deux-Nèthes dans le cadre du programme Main-Verte.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 18^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 février 2006.

Adresse de retrait des dossiers : cellule Main-Verte, pavillon 5, parc floral de Paris, bois de Vincennes, 12^e — de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi à compter du lundi 16 janvier 2006, ou sur demande adressée par messagerie à claude.frison@paris.fr.

Modalités de remise des offres : remettre à l'adresse ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 3 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : documents à remettre : — note d'intention précisant la méthode envisagée et les moyens dédiés ; — décomposition du prix global ; — acte d'engagement ; — déclaration du candidat ; — lettre de candidature.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 98.09 / Travaux sur les établissements pédagogiques et les centres horticoles.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Services du paysage et de l'aménagement — Service de l'aménagement opérationnel — Section architecture et bâtiment — 12, route de la Brasserie, 75012 Paris.

Objet du marché : rénovation de la cuisine et du réfectoire de l'atelier de bucherons — 1, rue Pégoud, 75015 Paris et réaménagement des réserves à matériel de l'atelier de bucherons — 4, rue Damesme, 75013 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : 1, rue Pégoud, 75015 Paris et 4, rue Damesme, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section architecture et bâtiment — 12, route de la Brasserie, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la section avant la date et l'heure.

Date limite de dépôt des offres : 17 février 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 18.13 / Consommables de laboratoire.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Bureau des Equipements Publics de Santé.

Objet du marché : relance du lot 4 (petits matériels de laboratoire) faisant partie du marché composé de 5 lots de consommables de laboratoire destinés au Laboratoire d'analyses médicales Saint-Marcel.

Lieu d'exécution ou de livraison : Laboratoire d'analyses médicales Saint-Marcel — 37, boulevard Saint-Marcel, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Département de Paris — D.A.S.E.S. — Sous-Direction de la Santé — B.E.P.S. — 94/96, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Personne à contacter : Emilie DRIOUX — Téléphone : 01 43 47 74 87 — Télécopie : 01 43 47 74 06 — Mél. : emilie.drioux@paris.fr.

Modalités de remise des offres : envoi par lettre en recommandé avec avis de réception postal.

Date limite de dépôt des offres : 10 février 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : néant.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 14.72 / Tentes et articles textiles pour les centres de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Bureau de l'Animation sportive — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 30 58.

Objet du marché : location, montage et démontage pour le semi-marathon du 2 mars 2006 et pour le marathon du 4 avril 2006 de : — 3 600 à 3 800 m² de tentes (par module de 5x4, 5x5, 5x8, 5x12 et 8x12) — 200 m² de plancher — 120 m² de moquette — 850 tables, 250 bancs et 250 chaises.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mars 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Animation sportive — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par voie postale ou remise contre récépissé, à la Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau de l'Animation sportive — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 2 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions supplémentaires peuvent être demandées à Jean-Claude COUCARDON (01 42 76 30 58).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 97.01 / Travaux sur les lieux de cultes.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles — 70, rue des Archives, 75003 Paris.

Objet du marché : restauration de deux autels en bois polychrome.

Lieu d'exécution ou de livraison : Eglise Saint Germain de Charonne, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles — R.-D.-C. bas — Bureau 5B — 70, rue des Archives, 75003 Paris (les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 à 16 h).

Modalités de remise des offres : envoi par voie postale ou remise contre récépissé aux heures et à l'adresse indiquées ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : la consultation s'adresse aux entreprises individuelles ou groupements de restaurateurs pouvant justifier de références récentes pour des travaux de menuiserie, ébénisterie et de restauration de bois polychrome et de peinture décorative sur du mobilier ancien conservé dans un monument historique. Pour tous renseignements techniques : Mme Guénola GROUD — Téléphone : 01 42 76 83 08. Pour tous renseignements d'ordre administratif : Mme Corinne CRETTE — Téléphone : 01 42 73 83 03.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Code catégorie d'achat : 70.06 / Autres études à caractère général et technologique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. : Sous-Direction des Nouveaux Projets — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04.

Objet du marché : expertise des équipements scénographiques prévus au 104, rue d'Aubervilliers.

Lieu d'exécution ou de livraison : 104, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 30 janvier 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Sous-Direction des Nouveaux Projets — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris (les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h).

Modalités de remise des offres : envoi par voie postale ou remise contre récépissé à l'adresse et aux heures indiquées ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 26 janvier 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter : Mme Laurence BERRY — Mél. : laurence.berry@paris.fr — Téléphone : 01 42 76 84 36 — Télécopie : 01 42 76 60 45.

Marché conforme à la procédure adaptée de l'article 28-II du Code des marchés publics.

Marché sans formalités préalables.

Objet du marché : notation financière.

Personne responsable du marché : M. Jean Christophe ERARD — Directeur Général du Crédit Municipal de Paris — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75181 Paris Cedex 04.

Direction concernée : Direction des Services administratifs et financiers.

Lieu d'exécution : 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

Caractéristiques principales :

1) Présentation et objectifs :

Le Crédit Municipal de Paris est un établissement public administratif de la Ville et un établissement de crédit. L'activité

de prêt sur gages nécessite de recourir à des refinancements de court et moyen terme, notamment par l'émission de titres de créances négociables. Il est recherché une agence de notation financière intégrant la spécificité institutionnelle et l'évolution actuelle du Crédit Municipal dans le processus d'analyse et d'évaluation. Le processus de notation interviendra au cours du second trimestre 2006. L'agence de notation procédera à la notation financière pour 3 ans à compter de 2006.

2) Nature du marché :

Le marché est un marché unique.

Il fait l'objet d'un cahier des charges qui sera remis sur demande aux candidats.

3) Candidature :

Les soumissionnaires devront envoyer les C.V. des experts qu'ils souhaitent proposer pour exécuter cette mission.

Pendant la durée de la mission, chaque personne proposée devra être disponible en fonction d'un calendrier fourni en même temps que la réponse à cette consultation.

Pour répondre à cet appel d'offre les candidats devront envoyer leur proposition avec leurs références et leurs conditions financières.

Les renseignements techniques et administratifs peuvent être demandés à : Crédit Municipal de Paris — Nicolas CANDONI — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 44 61 64 90 — Mél. : ncandoni@creditmunicipal.fr.

Date de remise de l'offre : lundi 30 janvier 2006, à 16 h.

Dates d'exécution : à compter du 2^e trimestre 2006.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Budget général du Crédit Municipal de Paris. Paiement sur facture à 45 jours.

Situation juridique — Références requises : est exigé des candidats à l'appui de leurs candidatures la déclaration sur l'honneur définie à l'article 45 du Code des marchés publics de même que si le candidat a fait l'objet d'un redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet (D.C.5 téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances de la République française, www.minefi.gouv.fr).

Le candidat devra également produire une lettre de candidature (D.C.4 téléchargeable sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances de la République française, www.minefi.gouv.fr).

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La qualité et la pertinence de la démarche d'analyse et de notation (35 %) ;
- La capacité technique du candidat : qualité et expérience des intervenants dans la notation des institutions publiques et des établissements bancaires (30 %) ;
- Le coût de la prestation (35 %).

Date limite de réception des offres : lundi 30 janvier 2006.

Date d'envoi du présent avis : 11 janvier 2006.

Correspondants et adresse à laquelle doivent être adressées les offres et auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Crédit Municipal de Paris — M. Nicolas CANDONI — Directeur des Services administratifs et financiers — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 44 61 64 90.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration (F/H) de la Ville de Paris.

I — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris (F/H) seront ouverts à partir du 19 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Le nombre de places offertes pour l'ensemble de ces deux concours est fixé à 16, ainsi réparties :

- concours externe : 8 postes ;
- concours interne : 8 postes.

Le concours externe est ouvert aux candidat(e)s :

— titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés pour se présenter au concours externe d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration,

ou

— susceptibles de justifier au 31 décembre 2006 de la possession de l'un de ces titres ou diplômes (ces candidat(e)s ne seront autorisé(e)s à concourir que conditionnellement),

ou

— titulaires d'un diplôme délivré dans l'un des Etats membres de la Communauté Européenne ou par un autre Etat partie à l'Espace Economique Européen et dont l'assimilation avec un diplôme de 2^e cycle de l'enseignement supérieur aura été reconnue par la commission compétente du Ministère de l'Intérieur.

Les candidat(e)s ne possédant pas un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux militaires et magistrat(e)s qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en activité, en détachement ou en congé parental. Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidat(e)s doivent en outre justifier au 1^{er} janvier 2006 de quatre années au moins de services publics.

II — Un examen oral est organisé pour 1 poste.

Cet examen est réservé aux candidat(e)s admissibles à l'un des concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration qui ne remplissent pas les conditions requises pour se présenter au concours suivant dans un délai de 3 ans à compter de cette admissibilité.

Les modalités de cet examen sont fixées par arrêté du 23 décembre 1999 du Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Pour les concours externe et interne, les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 20 février au 23 mars 2006 inclus.

Pour les concours externe et interne, ainsi que pour l'examen oral, les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris.

1) Un concours public pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 19 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue, pour 1 poste.

Les candidat(e)s doivent être titulaires du B.E.P.C. ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

2) Un concours interne pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 19 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue, pour 1 poste.

Les candidat(e)s doivent être fonctionnaires ou agent(e)s non titulaires des administrations parisiennes et justifier au 1^{er} janvier 2006 de 4 ans de services publics dans les corps de la surveillance des musées et de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris, s'ouvrira à partir du 12 juin 2006 pour 3 postes.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 12 juin 2006 pour 3 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de la Commune de Paris justifiant de 2 ans de services publics au 1^{er} janvier 2006.

Les candidat(e)s vacataires ou contractuel(le)s devront justifier qu'ils (elles) seront en fonction au jour des épreuves.

Attention : pour être nommé(e)s, les candidat(e)s reçu(e)s aux concours doivent posséder le permis de conduire ; ils (elles) doivent également être aptes médicalement à l'emploi journalier de la bicyclette et justifier d'une vaccination contre le tétanos, la leptospirose, la poliomyélite et l'hépatite B.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 20 février au 23 mars 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de

Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours de trois adjoints administratifs — spécialité animation — contractuels de la Ville de Paris (F/H) — Dispositif du P.A.C.T.E. — Dernier rappel.

En application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 38 bis et le décret n° 2005-904 du 2 août 2005, est ouvert un recrutement, dans le cadre du dispositif du P.A.C.T.E., de 3 adjoints administratifs — spécialité animation — contractuels (F/H) de la Ville de Paris.

Les adjoints d'animation assurent l'accueil, l'animation et l'encadrement d'un groupe d'enfants d'âge élémentaire ou pré-élémentaire et mettent en œuvre les activités de loisirs, d'éveil, sportives ou culturelles dans le cadre des différentes actions périscolaires menées par la Ville de Paris (interclasses, études surveillées, mercredi, congés scolaires...).

Ce recrutement est ouvert aux candidat(e)s :

- âgé(e)s de 16 à 25 ans révolus ;
- ne possédant aucun diplôme ou qualification reconnu, ou ayant un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat ;
- remplissant les conditions générales requises pour le recrutement des agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de candidature manuscrite portant en toutes lettres la mention « P.A.C.T.E.-emploi animateur » ;
- un curriculum vitae détaillé précisant l'état civil (nom, prénom, date de naissance) du candidat, le parcours de formation suivi et, le cas échéant, l'expérience professionnelle.

Ce dossier est à envoyer exclusivement à l'A.N.P.E. Paris-Stendhal, 10, rue des Prairies, 75020 Paris, au plus tard le jeudi 26 janvier 2006 (le cachet de la poste faisant foi).

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'un entretien.

Seul(e)s seront convoqué(e)s à cette audition les candidat(e)s dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer aux entretiens sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Ceux-ci (celles-ci) recevront une convocation individuelle à l'audition.

Les agents définitivement retenus après entretien seront recrutés sur des contrats de travail d'une durée de 12 mois comprenant une formation qualifiante et pouvant déboucher sur une titularisation à l'issue sur un emploi de fonctionnaire. Pour être titularisés, ils (elles) devront posséder la nationalité française ou être ressortissant(e)s d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de recrutement sans concours de 5 ouvrier(ère)s professionnel(le)s des sports contractuel(le)s de la Ville de Paris — Dispositif du P.A.C.T.E. — Dernier rappel.

En application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 38 bis et le décret n° 2005-904 du 2 août 2005, est ouvert un recrutement, dans le cadre du dispositif du P.A.C.T.E., de 5 ouvrier(ère)s professionnel(le)s des sports contractuel(le)s de la Ville de Paris.

Les ouvriers professionnels des sports sont chargés du nettoyage des locaux, de la maintenance des installations techniques, de l'accueil du public et concourent à la surveillance des accès des équipements sportifs de la Ville de Paris. Travail en semaine et week-end en roulement — amplitude horaire comprise entre 7 h - 23 h.

Ce recrutement est ouvert aux candidat(e)s :

- âgé(e)s de 16 à 25 ans révolus ;
- ne possédant aucun diplôme ou qualification reconnu, ou ayant un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat ;
- remplissant les conditions générales requises pour le recrutement des agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de candidature manuscrite portant en toutes lettres la mention « P.A.C.T.E.-emploi O.P.S. » ;
- un curriculum vitae détaillé précisant l'état civil (nom, prénom, date de naissance) du candidat, le parcours de formation suivi et, le cas échéant, l'expérience professionnelle.

Ce dossier est à envoyer exclusivement à l'A.N.P.E. Paris-Stendhal, 10, rue des Prairies, 75020 Paris, au plus tard le jeudi 26 janvier 2006 (le cachet de la poste faisant foi).

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'un entretien.

Seul(e)s seront convoqué(e)s à cette audition les candidat(e)s dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer aux entretiens sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Ceux-ci (celles-ci) recevront une convocation individuelle à l'audition.

Les agents définitivement retenus après entretien seront recrutés sur des contrats de travail d'une durée de 12 mois comprenant une formation qualifiante et pouvant déboucher sur une titularisation à l'issue sur un emploi de fonctionnaire. Pour être titularisés, ils (elles) devront posséder la nationalité française ou être ressortissant(e)s d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 3^e.

La Ville de Paris établira aux numéros 1, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 19, rue de Brantome, 7, rue Bernard de Clairvaux, à Paris 3^e, un appareil d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 3^e arrondissement pendant huit jours

consécutifs à partir du 23 janvier 2006 jusqu'au 1^{er} février 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Pose, par la Ville de Paris d'appareils d'éclairage public, à Paris 6^e.

La Ville de Paris va installer rue Jacob, à Paris 6^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le dossier d'enquête relatif au projet sera déposé à la Mairie du 6^e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs soit du 25 janvier au 8 février 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeraient utiles.

La Ville de Paris va installer rue des Saints-Pères, à Paris 6^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le dossier d'enquête relatif au projet sera déposé à la Mairie du 6^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs soit du 25 janvier au 8 février 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeraient utiles.

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 13^e.

La Ville de Paris établira rue de l'Industrie n° 2, n° 5, n° 8, n° 14, à Paris 13^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 13^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs, à partir du 23 janvier jusqu'au 30 janvier 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 17^e.

La Ville de Paris établira aux n°s 2, 5 et 8, rue Déodat de Séverac, à Paris 17^e, des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 17^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs à partir du 8 février 2006 jusqu'au 15 février 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE